



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2014**

AFFAIRES GENERALES

38. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de M. Alain ARNAUD de son poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal en date du 4 avril 2014 et suite à l'acceptation de cette démission par la sous-préfète par courrier en date du 8 avril 2014, il convient de compléter le conseil municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, il y a lieu de procéder à l'installation de Mme Patricia NICARD, candidate issue de la même liste et suivant le dernier élu, qui a accepté de siéger au conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce changement et de l'installation de Mme Patricia NICARD.

Vu le Code Electoral et notamment son article L270.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-4,

Considérant que Mme Patricia NICARD est la candidate venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

- Prend acte de la démission de M. Alain ARNAUD de son siège de 7^{ème} Adjoint au maire et de conseiller municipal.

- Prend acte de l'installation de Mme Patricia NICARD en qualité de conseillère au sein du conseil municipal.

39. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Par décision en date du 29 mars 2014 procédant à l'élection du maire et des adjoints, le conseil municipal a fixé à 7 le nombre des adjoints. Suite à la démission de M. Alain ARNAUD de son poste d'adjoint au maire, il convient de procéder à l'élection d'un 7^{ème} adjoint.

Le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutin secret et à la majorité absolue (article L.2122-7.1 du CGCT), sans panachage ni vote préférentiel

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Dans le cas présent, les listes ne peuvent comporter qu'un seul nom.

Appel à candidature :

Les candidatures qui proposées sont :

- Philippe AUDEBERT

- Cécile MARY

Le conseil choisit pour secrétaire Marine NORMANDIN.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs :

- Jeannine GRIGNOLA-DEVERGE

- Dominique MARTINEZ

pour veiller au déroulement du scrutin.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, met dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14
A obtenu :
- Philippe AUDEBERT 23 voix
- Cécile MARY 4 voix

Philippe AUDEBERT est élu en tant que 7^{ème} adjoint au Maire

40. COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Commission « FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

Président : Gilles GAY

Membres : Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT - Lucien DEVERGE - Evelyne SCHEID - Philippe GROULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Philippe AUDEBERT - Emmanuelle CHALLAT - François PELLETIER - Emmanuel GABORIT - Fabienne DELAUNAY - Christian BLOIN - Jean-Claude DAILLAN

Commission « URBANISME - PLU - VOIRIE »

Vice-président : Joël LALOYAUX

Membres : Philippe AUDEBERT - François PELLETIER - Marie-Claude BILLEAUD - Fabienne DELAUNAY - Marine NORMANDIN - Nicolas TONNEL - Jean-Claude DAILLAN

Commission « ÉQUIPEMENT - MATÉRIELS - CIMETIÈRE - BÂTIMENT »

Vice-président : Philippe AUDEBERT

Membres : Cyril REPAIN - Patricia NICARD - Huguette JALAIS - Marine NORMANDIN - Marie-France MORANT - Nicolas TONNEL - Jean-Claude DAILLAN

Commission « AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉS »

Vice-présidente : Marie-France MORANT

Membres : Evelyne SCHEID - Emmanuelle CHALLAT - Marie-Claude BILLEAUD - Sarah COUTURIER - Jeannine GRIGNOLA-DEVERGE - Marine NORMANDIN - Dominique MARTINEZ

Commission « AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE »

Vice-président : Evelyne SCHEID

Membres : Emmanuelle CHALLAT - Patricia NICARD - Fabienne DELAUNAY - Sarah COUTURIER - Jeannine GRIGNOLA-DEVERGE - Cyril REPAIN - Cécile MARY

Commission « SPORTS - VIE ASSOCIATIVE »

Vice-président : Lucien DEVERGE

Membres : Philippe GROULT - Emmanuel GABORIT - Cyril REPAIN - Nicolas TONNEL - Didier OTRZONSEK - Patricia NICARD - Christian BLOIN

Commission « CULTURE - ANIMATIONS - FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Vice-président : Philippe GROULT

Membres : Emmanuel GABORIT - Lucien DEVERGE - Pascal BLAIS - Huguette JALAIS - Jeannine GRIGNOLA-DEVERGE - Sandrine MICHAUD - Dominique MARTINEZ

Commission « ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Vice-président : Anne-Sophie DESCAMPS

Membres : Marie-Claude BILLEAUD - Huguette JALAIS - Sandrine MICHAUD - Pascal BLAIS - Sarah COUTURIER - Didier OTRZONSEK – Cécile MARY

Commission «COMMUNICATION »

Vice-président : Joël LALOYLAUX

Membres : Anne-Sophie DESCAMPS - Sandrine MICHAUD - Pascal BLAIS - François PELLETIER - Didier OTRZONSEK – Cécile MARY

41. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Suite aux élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu à bulletin secret et il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. (5 titulaires et 5 suppléants)

Le conseil municipal a procédé à l'élection de la commission d'appel d'offres.

Ont été proclamés membres de la CAO :

Membres titulaires : Joël LALOYLAUX - Lucien DEVERGE - François PELLETIER - Philippe AUDEBERT- Jean-Claude DAILLAN

Membres suppléants : Huguette JALAIS - Philippe GROULT - Marie-Claude BILLEAUD - Emmanuel GABORIT – Cécile MARY

42. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Il convient de pourvoir 4 sièges au conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal a procédé à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Marie-France MORANT - Evelyne SCHEID - Jeannine GRIGNOLA-DEVERGE - Dominique MARTINEZ.

A AIGREFEUILLE D'AUNIS, le 25 avril 2014

Le maire,

Gilles GAY

